

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 9 AOÛT 2022 À 19 H,  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE**

---

**CONSTAT DES PRÉSENCES**

**Personnes présentes**

M. Steven Neil, maire  
M. Daniel Meunier  
M. Philippe Dunn  
M. Réjean Racine  
Mme Gisèle Thériault

**Personne absentes**

Mme Stéphanie Martin-Gauthier  
Mme Mireille Guay

M. Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
  - 6.1. Liste des soldes de comptes – Radiation
  - 6.2. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
7. Urbanisme
  - 7.1. Demande de dérogation mineure DM 2022-0006
8. Voirie
  - 8.1. Décompte progressif n° 2 et acceptation provisoire — Pavage Village – Rues des Noyers, des Saules et des Bouleaux – Appel d'offre 2021-12
9. Eaux usées et eau potable
  - 9.1. Dépôt du projet de règlement numéro 2022-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay
10. Environnement
11. Sécurité publique
12. Loisirs et culture
  - 12.1. Prolongation de l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby
  - 12.2. Deux jeunes de Brigham à la 55<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Laval
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

**2022-176**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2022-177**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2022**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.

---

**2022-178**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 253 325,87 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	232,57	\$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	146,96	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	1 491,70	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	6 447,48	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 614,63	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	10 000,51	
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales du mois de juillet	139,15	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337,33	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	4 343,59	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 232,80	
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 022,32	
La Capitale ass. - Beneva	Assurances collectives pour le mois d'août	1 264,43	
Edith Laplante	Remboursement du programme de couches réutilisables	100,00	
Caroline Van Winden	Remboursement de fourniture de porte-clés pour participants au soccer 2022	70,00	
Gestion de projets environnementaux Akvo Inc.	Services professionnels pour la préparation et gestion d'appels d'offres projet d'eau potable	7 243,43	

Fournisseurs	Description	Montant	
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	172,94	
Cabinet Joseph Inc.	Frais de location mensuel pour toilettes portatives et service hebdomadaire	425,41	
CLD Brome-Missisquoi	Inscription et séance photo pour le Marché fermier	419,66	
COMAQ	Formation – comptabilisation des instruments financiers	235,70	
Les Traitements d'Eau Bonne Eau	Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable de l'hôtel de ville	257,37	
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	35,00	
Distribution Emblème Inc.	Fourniture de sacs réutilisables en coton avec logo	1 184,24	
Enviro 5 Inc.	Service de nettoyage des postes de pompage	3 342,02	
Enviro Connexions	Service de traitement des matières recyclables pour les mois de juin et juillet	3 444,95	
Excavation Dominic Carey Inc.	Libération de la retenue 5 % - travaux rechargement Hallé Est, Besner, Bégin et Redmile selon la résolution 2020-357 et 2020-321	4 196,09	
Excavation St-Césaire Inc.	Service d'excavation pour installation d'un nouveau module de jeu au parc Lacroix	7 905,69	
Patrick Ewing	5 de 7 vers. Contrat d'entretien des parcs et 4 de 4 vers. Entretien du terrain de balle et ajustement des contrats pour le mois d'août	3 038,61	
FNX Innov Inv.	Services professionnels pour préparation des plans et devis de remplacement de ponceaux	2 664,55	
Girafe conseils T.I.	Service mensuel de juillet	221,33	
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	6 629,58	
Journal le Guide	Publicité, cahier spécial Brigham	863,27	
Meunier Électriques et Fils inc.	Fourniture d'un fil pour le moteur du système d'alun	111,84	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux et installation de pneus d'été	634,52	
Papeterie Atlas Inc.	Fourniture de papeterie	193,19	
Papeterie Cowansville Inc.	Fourniture de papeterie	490,93	
Plomberie Goyer Inc.	Service ponctuel pour toilette défectueuse à l'Hôtel de Ville	543,83	
Roger Dion & Fils (2006) Inc.	Fourniture et installation d'un ponceau d'entrée sur l'avenue des Pins et Hallé O. Service de nivelage des chemins municipaux et libération de retenue sur le projet rechargement Decelles	14 446,97	
R.I.G.M.R.B.M	Service d'élimination des déchets pour les mois de juin et juillet 2022	11 284,34	
Simo Management Inc.	Exploitation des ouvrages d'assainissement et suivi traitement eau potable pour juillet	3 811,46	
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'août	21 947,84	

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	
Entretien Stenapro Inc.	Service d'entretien ménager pour les mois de juillet et août	3 817,18	
Sanixel	Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et masques de procédures	310,28	
Sintra inc.	Travaux annuels de rapiéçage manuel et mécanisé sur les chemins municipaux	78 704,81	
Solutia telecom	Service de réparation du microphone interne du Iphone Tech	68,93	
Somavrac c.c.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	11 630,55	
Les Transports C.R.V. (1998) Inc.	Service de transport pour la palette d'alun	121,04	
Uline Canada Corporation	Fourniture de peinture pour lignage et de savon désinfectant	510,22	
Ville de Cowansville	Entente loisirs printemps 2022 et frais administratif cour municipale du 1er avril au 30 juin 2022	6 535,43	
<b><i>Sous-total des déboursés</i></b>		<b>227 886,67</b>	<b>\$</b>
<b>Autres déboursés pour approbation</b>			
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de juillet	25 276,70	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130,00	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global pour le mois de juillet	32,50	
<b><i>Total des déboursés</i></b>		<b>253 325,87</b>	<b>\$</b>

---

**2022-179**  
**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2022-180**  
**CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2022-181**  
**ADMINISTRATION**  
**LISTE DES SOLDES DE COMPTES – RADIATION**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à annuler les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste au 9 août 2022 pour un montant approximatif de 1 120,24 \$ et à radier les intérêts calculés rattachés à ces comptes.

**2022-182**  
**ADMINISTRATION**  
**ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de ratifier la décision d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec et à Carrefour du capital humain;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2022-183**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0006**

**Nature et effets de la demande DM 2022-0006 :**

Autoriser la présence d'un garage de 6,25 m de haut. La réglementation spécifique que la hauteur maximale est de 6 m. La hauteur du garage ne peut dépasser la maison. La hauteur de la maison est de 6,35 m.

**Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0006 :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 587 du Cadastre du Québec (matricule 5616-33-2699), au 1660 chemin Magenta Ouest, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0006**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est très mineure soit, une augmentation de 0,25 m;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a déclaré la situation de son propre gré et de toute apparente bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne dérangera pas le voisinage étant donné que ceux-ci ne sont pas à proximité du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur de la maison est de 6,35 m;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus de cette demande causerait un préjudice au propriétaire qui serait plus important que les préjudices encourus pour le voisinage par l'approbation de cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement l'acceptation de la présence d'un garage de 6,25 m de haut.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU. concernant l'acceptation de la demande qui a pour but d'autoriser la présence d'un garage de 6,25 m alors que les dispositions réglementaires de l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, concernant les grilles des dispositions supplémentaires relatives aux garages isolés, remises, bâtiments d'entreposage d'outils de jardin, aux gazébos et aux poulailler domestiques qui autorise une hauteur maximale de 6 m, malgré que la hauteur du garage dépasse de 0,25 m pour l'emplacement visé situé sur le lot 3 521 587 du Cadastre du Québec (matricule 5616-33-2699) au 1660, chemin Magenta Ouest à Brigham.

---

**2022-184**

**VOIRIE**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 - ACCEPTATION PROVISOIRE – PAVAGE VILLAGE –  
RUES DES NOYERS, DES SAULES ET DES BOULEAUX – APPEL D'OFFRE 2021-12**

**CONSIDÉRANT** la résolution d'adjudication 2021-141 et la résolution 2021-384;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur de la firme la firme FNX de procéder au paiement suivant le décompte progressif n° 2 et l'acceptation provisoire daté du 21 juillet 2022;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le décompte progressif n° 2 et l'acceptation provisoire, au montant de 68 555,03 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de Pavage Village – rues des Noyers, des Saules et des Bouleaux;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2022-185**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT  
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT  
DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été déposé à la séance du 5 juillet 2022, minute 2022-168;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2022-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et son coût.

Une copie du projet de règlement ainsi que ses annexes peuvent être demandées en communiquant avec l'Hôtel de Ville. Une copie est affichée sur le site Internet de la Municipalité pour consultation ainsi que dans la salle du conseil.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT  
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$  
ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT  
ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ATTENDU QUE** vingt-deux (22) résidences, de valeurs foncières relativement uniformes (maison unifamiliale) sans possibilité de développement commercial, desservies par le réseau d'alimentation et de traitement en eau potable du secteur Guay, sont sous avis d'ébullition depuis plus de quinze (15) ans;

**ATTENDU QUE** deux immeubles (lot 3 711 740 et lot 3 711 754) du secteur Guay ont une superficie de moins de 1 500 m<sup>2</sup> et sont non desservis par un service municipal d'eau usée, sans que le propriétaire ne soit également propriétaire du lot contigu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu à cet effet, les certificats d'autorisation pour la mise aux normes du réseau du secteur Guay pour une capacité théorique de vingt-sept (27) logements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu à cet effet, des aides financières des deux paliers gouvernementaux. Chaque programme d'aide financière est réservé à une ou des parties identifiables de la réfection du réseau notamment, le programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) pour le renouvellement de conduites, le *Programme d'infrastructure Québec-Municipalité* (PIQM) pour le système d'alimentation et de traitement d'eau et le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ 2019-2023) pour plusieurs travaux admissibles de priorité 1;

**ATTENDU QUE** les aides financières maximales représentent une somme de 981 038 \$ soit 76 % des dépenses autorisées par ce règlement, le tout tel qu'il appert des lettres des ministres confirmant ces aides pour le FIMEAU et le PIQM ainsi que de la programmation de la TECQ lesquelles font partie intégrante au présent règlement comme annexe A;

**ATTENDU QUE** l'article 1061 CM permet de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque 50 % de la dépense prévue au Règlement d'emprunt est assuré par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors la séance du 9 août 2022.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux afin d'assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay selon l'Estimation budgétaire du système de production d'eau potable préparé par Jean-Michel Perron, ingénieur, et révisé et approuvé par Sylvie Girard, ingénieure, en date du 27 juillet 2022, tel qu'il appert de l'Estimation préparée par Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 2 août 2022 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B » et « C ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 283 000 \$ aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 283 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'immeuble imposable desservi par un branchement au réseau municipal par le puits situé sur le lot 3 711 743 comme décrit à l'annexe « D », une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE \_\_\_\_\_ AOÛT 2022.**

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2022-186**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**2022-187**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**2022-188**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**  
**EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Brigham désire prolonger jusqu'au 31 décembre 2022, l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby, sur une base d'utilisateur-payeur, et ce, au même tarif que les citoyens Granbyens.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham une entente de prolongation avec la Ville de Granby en matière de loisirs, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 selon les termes prévus à la lettre datée du 11 juillet 2022, acheminée par le directeur des Services juridiques et greffier par intérim, M<sup>e</sup> Stéphane Forest ainsi que de l'Addenda jointe à ladite lettre.

---

**2022-189**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**55<sup>e</sup> FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À LAVAL**

**ATTENDU QUE** deux athlètes de Brigham ont participé à la 55<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Laval dans les disciplines de natation et de soccer.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de féliciter ces athlètes pour leur participation à la 55<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Laval.

---

**2022-190**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**2022-191**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de question via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

---

**2022-192**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20 h 13.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier